

J 38 après le choc brutal de l'annonce du confinement.

Secoués tour à tour par l'inquiétude, les bombardements d'informations, les annulations de nos activités, la désorganisation de nos vies familiales et professionnelles, il nous faut bien accepter que nos vies ne seront plus tout à fait les mêmes.

Et la pratique de la plongée non plus !

Avec une éclaircie dans la grisaille d'un printemps que nous n'oublierons pas : la perspective de la reprise progressive des activités.

Alors même que nous sommes déjà au travail pour envisager l'avenir de nos activités et de nos clubs, nos pensées vont d'abord à tous ceux qui ont été atteints dans leur chair ou dans leur entourage par cette redoutable épidémie.

Le groupe de réflexion de travail mis en place au sein de notre comité en perspective de la reprise, vous propose un point de situation.

Informations officielles

Comme diffusé hier par notre président J.L. Blanchard, le Ministère des Sports et l'A.N.S. annoncent :

- le déconfinement sera en tout état de cause progressif et pourrait durer jusqu'à la fin de l'année
- la mise en place d'une doctrine sanitaire et médicale qui différencie la reprise des athlètes, des SHN (sportifs de haut niveau), ou des citoyens reprenant une activité sportive. Dans tous les cas, une adaptation des règles sanitaires par activité sportive sera définie.

A ce jour, en restant très prudent quant à l'adoption officielle de cette stratégie, il semble que la reprise complète (sous réserve de la doctrine sanitaire) avec réouverture totale des EAPS, et fonctionnement des activités des associations et des fédérations, serait pour le lundi 15 juin 2020. Une montée en puissance, c'est-à-dire une reprise progressive (qui reste à définir à ce jour) est annoncée à partir du 11 mai.

Nous restons en attente des décisions qui s'ensuivront au fur et à mesure pour la FFESSM.

Les activités nautiques de loisir sont actuellement toujours interdites¹ sur l'ensemble de la Méditerranée française.

Enfin, sur le plan médical, l'EUBS (*European and Underwater Baromedical Society*) recommande de suspendre la plongée de loisir du fait de « la disponibilité réduite des chambres hyperbares pour prendre en charge des accidents de plongée ».

Nous savons que la réouverture se fera sous condition de mesures spécifiques **d'hygiène et de distanciation**.

Cela suppose probablement un changement des habitudes et de l'organisation au sein des clubs et des SCA, dans les locaux comme sur les bateaux. Anticiper, s'y préparer, c'est mettre toutes les chances de notre côté afin de pouvoir ouvrir dans de bonnes conditions lorsque ce sera possible.

La prévention (gestes barrière, tests puis isolement des porteurs du virus à leur domicile ou à l'hôtel) est donc et restera longtemps le vecteur d'action essentiel contre le coronavirus afin de casser les chaînes de transmission, tant que la mise en circulation d'un vaccin n'aura pas abouti, au mieux, à partir de mi-2021.

¹ Arrêté Préfecture Maritime Méditerranée n°037/2020

courrier@ffessmpm.fr

☎ 05 31 61 53 70

Association loi 1901 n° W313001067

N° SIRET 35048724500051 - APE n° 9312Z

Siège social

7, rue André Citroën

31130 Balma

Antenne

Maison Régionale des Sports

1039 rue Georges Méliès - CS 37093

34967 Montpellier Cedex 2

Pour être autorisé à ouvrir, le secteur de la plongée devra offrir des garanties en ce sens. Au niveau national, des réflexions sont en cours avec le ministère des sports et le ministère du travail. Il est encore trop tôt pour pouvoir communiquer sur le résultat de ces travaux. Nous savons cependant que la société Médecine et de Physiologie Subaquatiques et Hyperbares de langue française (MedSubHyp) travaille sur le sujet afin d'élaborer des fiches de recommandations, condition essentielle pour que les ministères concernés puissent se prononcer.

De même, il faudra des consignes médicales pour les encadrants et les plongeurs. Celles-ci ne sont pas encore arrêtées mais des discussions sont en cours avec des médecins spécialisés, au sein de la CMPN de la FFESSM.

Dans l'attente de ces informations, et tant qu'il n'existera pas de vaccin, nous pouvons d'ores et déjà anticiper un certain nombre d'éléments à mettre en place et envisager les questions que cela pose.

Ces éléments sont détaillés dans le document joint et sur le site <https://www.plongee-plaisir.com/fr/coronavirus/>

Au chapitre Hygiène,

- **Mesures concernant les équipements de plongée** et tout particulièrement les masques, détendeurs, tubas, embouts disponibles sur les gilets. Les habitudes de cracher dans le masque et de seau collectif de rinçage doivent être modifiées.
- **Procédure de désinfection des combinaisons, gilets et accessoires** : choix du produit, protocole à respecter, arbitrage entre bacs collectifs et procédure individuelle
- **Réhydratation** par bouteille d'eau individuelle, suppression de la vaisselle partagée
- **Encourager et faciliter le lavage des mains** par mise à disposition de gel hydro-alcoolique d'eau et de savon dans les locaux et à bord des bateaux, ainsi que du papier pour s'essuyer.
- **Désinfection des surfaces** dans les locaux, les vestiaires, les toilettes et les bateaux
- **Accident et actes de secourisme** : utilisation de masque FFP2, de lunettes de protection et des gants à usage unique pour le secouriste, en plus de toutes les règles d'hygiène à appliquer, formation/information spécifique à l'usage d'un masque...
- **Affichage** à prévoir selon les préconisations officielles

Au chapitre Distanciation, les changements seront nombreux :

- **A bord des bateaux** : nombre de places à bord des bateaux, question qui se pose différemment selon que le bateau soit ponté ou que ce soit un pneumatique, manipulations des équipements...
- **Dans les locaux** : mesures (marquage au sol, protections en plexiglass, etc.) doivent être adaptées en fonction de la configuration de chaque structure, masque de protection pour le personnel d'accueil, les encadrants et les pratiquants (cadre général d'obligation ou non du port du masque qui sera mise en œuvre par le gouvernement).
- **Briefings/debriefings** : à terre, sur le quai ? réduire le nombre de personnes par palanquées ?...

Au chapitre Médical enfin, il faut redéfinir les conditions d'autorisation à plonger selon que le plongeur ait été contaminé ou pas. Et donc, là aussi, attendre les recommandations de la CMPN-FFESSM et les recommandations ministérielles (ministère des sports, de la Santé et du Travail pour les professionnels).

Vous le voyez, il y a quelques réponses et encore beaucoup de questionnements. Si la situation nous contraint à partager l'incertitude, il nous semble essentiel de partager également les informations et de nous questionner maintenant, pour être prêts le moment venu.

Cette crise a révélé de grands potentiels de réactivité, de créativité et surtout de solidarité. L'été 2020, nous le savons à présent, ne permettra pas de grandes évasions lointaines, rêvons simplement qu'il nous soit permis de nous immerger à nouveau.

Si nous ignorons comment et quand nous pourrons le faire, nous avons la certitude que cela recommencera dans notre Région. Nous travaillons l'idée d'une **opération Plongée Occitanie** qui soutiendra la reprise de nos activités. D'ores et déjà, nous faisons appel à la solidarité en invitant nos clubs et leurs pratiquants à envisager leur reprise au sein de nos SCA régionales, durement éprouvées et en grand danger quant à leur avenir.

Enfin un grand merci à tous nos chasseurs d'images qui, en partageant leurs souvenirs, nous permettent de réactiver nos sensations et nos mémoires de plongeurs pour nous convaincre qu'il y aura bien la plongée d'après.

Avec nos sentiments sportifs et dévoués,

Pour le Comité Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

Nicole Boulay, Pierre Dunac, Philippe Klein, Jean Pierre Montseny, Alain Foret,
Eric Delmas, Jean Pierre Pham Van.